



TRIBUNE

Newsletter spéciale Covid-19

de Lyon Place Financière et Tertiaire – 15 juin 2020



Michel Bon,
Président de Fondact

Profiter du calme avant la tempête

En ce début de juin 2020, la plupart des signaux économiques s'affolent et prédisent la tempête. Tout a l'air pourtant plutôt calme, dans un pays engourdi par la crise sanitaire, mais c'est le calme inquiet de la salle d'attente des urgences. C'est le calme qui précède la tempête dont on voit s'accumuler les nuages : secteurs entiers à l'agonie, explosion des dettes et des déficits, emploi en grand deuil.

Que faire pour se préparer ? Utiliser les outils du partage de la réussite, l'actionnariat salarié, l'intéressement et la participation.

La participation 2020 sera à l'image des résultats de l'année : nulle ou en forte baisse. Mais pas forcément *l'intéressement*. Lorsque son calcul dépend des résultats opérationnels, alors oui, l'intéressement 2020 sera lui aussi en berne. Guère motivant au moment où, au contraire, il faut que chacun retrousse ses manches. Il est pourtant tout à fait possible de calculer l'intéressement autrement. Chaque chef d'entreprise sait quels sont les indices qui, chez lui, annonceront la sortie de la crise, et il a une idée de ce qu'il faudrait faire pour les ranimer. Pourquoi pas, dès lors, modifier les critères de calcul de l'intéressement pour les rattacher précisément aux vrais signaux de sortie de crise ? Pour cela, il suffit de conclure, avant le 30 septembre, un avenant à l'accord d'intéressement. Obtenir cet accord n'est pas hors de portée, puisqu'il s'agit d'essayer de faire mieux que ce qui se passerait sinon.

La crise offre aussi un excellent point de départ pour créer un *actionnariat salarié* qui sera un puissant facteur de cohésion interne et d'alignement des intérêts. Reconnaître des efforts exceptionnels pendant la période du confinement, encourager la mobilisation aujourd'hui

nécessaire, reconnaître que l'on est plus forts ensemble, les motifs ne manquent pas pour associer les salariés à la réussite de la sortie de crise par l'actionnariat.

Il y a bien des façons d'opérer. La plus simple consiste à utiliser un outil nouveau apporté par la loi PACTE, qui permet à l'entreprise, à sa discrétion, de verser au personnel un abondement (limité à un peu plus de 800€) pour lui permettre d'acheter des actions de son entreprise, sans investissement préalable de sa part. En plus, avec la chute des cours, la possibilité d'une décote pouvant aller jusqu'à 40% du prix de souscription et celle d'un abondement, le niveau de prix d'achat rendra les perspectives de gain très attrayantes et les risques de perte fort minces. Créer en même temps de la motivation et des fonds propres, n'est-ce pas précisément ce qui est nécessaire aujourd'hui ?

Comme toujours : crise, opportunité !

